

Restitution des toponymes kurdes en Turquie

Salih Akin

Université de Rouen, France

Résumé : Le présent article étudie le processus en cours de restitution des toponymes kurdes en Turquie et les enjeux politiques et identitaires que cette restitution véhicule. En effet, l'assouplissement récent de la politique linguistique turque s'est traduit par une série de libéralisations, dont la levée des interdictions sur la langue kurde et l'usage du terme *Kurde* dans le discours. Cet assouplissement a également lancé un débat dans la presse sur la restitution des toponymes kurdes, turquisés ou remplacés au début de la création de la République turque en 1923. Une enquête menée auprès des mairies et des conseils généraux des localités kurdes montre que la restitution des toponymes apparaît limitée pour l'instant. Cependant, la renomination des rues et l'affichage bilingue des panneaux de signalisation routière sont attestés dans un grand nombre de localités kurdes. L'analyse des nouveaux noms montre qu'ils véhiculent des enjeux identitaires et politiques. La renomination des rues traduit une volonté manifeste de promouvoir la langue et la culture kurdes à travers les noms de personnalités marquant l'histoire politique, littéraire ou culturelle kurde.

Mots-clés : nomination; toponymes; restitution; Kurde; Turquie

Abstract: This paper examines the ongoing process of restitution of the Kurdish place names in Turkey and the political and identity issues stemming from that restitution. The recent softening of the Turkish language policy has led to a set of liberalisations, including lifting the prohibitions on the use of the Kurdish language and on the use of the term *Kurdish* in the discourse. This softening has also launched a debate in the mass media about the return of Kurdish place names which have been turkishized or replaced at the creation of the Turkish Republic in 1923. A survey carried out within the municipalities and general councils in Kurdish areas shows that the restitution of Kurdish place names is limited. However, the naming of streets and the bilingual postings of traffic signs are seen in many Kurdish towns. Analysis of new names shows that they convey identity and political issues. Renaming streets reflects a clear desire to promote the Kurdish language and culture through the names of prominent personalities of the Kurdish political, literary or cultural history.

Key words: naming; places names; restitution; Kurdish; Turkey

Après une longue période d'interdiction de l'utilisation des termes *Kurdes* et *Kurdistan* dans le discours, la Turquie assouplit depuis une dizaine d'années sa politique linguistique dans la perspective d'adhésion à l'Union européenne. Conséquence de cette politique, le terme *Kurde* n'est plus tabou dans les discours officiels et médiatiques, alors que le toponyme *Kurdistan*, exception faite de quelques usages limités, continue d'être interdit. Cet assouplissement a également lancé un débat dans la presse sur la restitution des toponymes kurdes, turquisés ou remplacés au début de la création de la République turque en 1923. Mettant à profit cette libéralisation, la levée des interdictions sur l'usage de la langue kurde et le renforcement de l'autonomie de la région du Kurdistan irakien, des mairies de localités kurdes en Turquie se sont lancées dans l'usage et la promotion des toponymes kurdes à travers les publications, les panneaux d'affichage et de signalisation routière. Dans le même temps, ces mairies remplacent des noms de rue de leurs villes par des noms kurdes et réalisent des panneaux d'affichage bilingue kurde-turc.

Dans cette contribution, nous examinerons ces pratiques de renomination et les enjeux identitaires et politiques qu'elles véhiculent. Dans un premier temps, nous situerons le cadre de l'étude, en donnant les principaux repères de la politique linguistique turque vis-à-vis des noms kurdes. Nous étudierons également les contre-stratégies élaborées dans les publications kurdes pour assigner du sens aux toponymes turcs de leur territoire. Ensuite, nous analyserons les conditions dans lesquelles le débat sur la restitution des toponymes a été lancé, les aspects juridiques de la restitution et le nombre et la nature des toponymes concernées par la restitution jusqu'à ce jour. Nous terminerons sur les enjeux identitaires de cette restitution dans le processus de revendications des droits linguistiques et culturels des Kurdes en Turquie.

1. Les Kurdes et le Kurdistan

Avant d'aborder la restitution des toponymes kurdes en Turquie, nous proposons de contextualiser le cadre de l'étude en donnant les principaux repères socio-historiques et politiques concernant les Kurdes, le Kurdistan et le processus d'appropriation linguistique du territoire kurde au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Les historiens font généralement remonter leur origine aux Mèdes de l'Antiquité, qui, en l'an 612 avant J.C., dominèrent sur la scène régionale en s'emparant de l'Assyrie. Leur pays originel, la Mède, qui correspond aux territoires kurdes situés dans l'ouest iranien, s'est au fil des siècles étendu vers le Nord et vers l'Ouest. Le Kurdistan, qui signifie littéralement le pays des Kurdes, est situé au Moyen-Orient. Il occupe la majeure partie de la région montagneuse qui s'étend de la mer noire jusqu'aux plaines de la Mésopotamie du sud, et la haute chaîne du Zagros à l'est.



Figure n°1: Carte des territoires de peuplement kurde (*Encyclopædia Britannica*, 2008)

Si l'on ne connaît pas avec exactitude l'origine du terme *kurde*, il est pratiquement certain que le toponyme *Kurdistan* dérive du passage de l'ethnonyme au toponyme. Il existe plusieurs thèses sur l'origine de la base ethnique kurde. Sans entrer dans une discussion interminable, il convient de souligner que la forme la plus proche de cet ethnonyme est signalée par le philosophe grec Xénophon dans l'Anabase (401-400 av. J.C.). Il s'agit d'un récit de la retraite des Dix Mille, dans lequel il parle des Carduques (ou Kardoukhoy en grec). Leur pays, connu pour être montagneux et accidenté, s'étendait de l'est de la rivière de Kenrites qui correspond à l'actuel Botan, situé dans le Kurdistan turc.

Aux 10^e et 11^e siècles, les Kurdes ont fondé trois États éphémères. C'est avec le sultan Saladin, kurde par son père, et fondateur de la dynastie ayyubide au 12^e siècle, qu'ils connurent leur heure de gloire. Figure de héros légendaire pour les Kurdes, il est aussi connu pour être le vainqueur des Croisés et fédérateur du monde musulman.

Il n'existe pas de recensements démographiques officiels prenant en compte les Kurdes vivant dans chacun des quatre États. On ne peut que se fonder sur des estimations pour donner un aperçu du poids démographique des Kurdes. L'estimation la plus probable est donnée par André et Jean Seiller¹ dans leur *Atlas des peuples d'Orient* :

Pays	Population estimée
Turquie	13 335 000
Iran	6 000 000
Irak	4 000 000
Syrie	970 000
Arménie	64 000
TOTAL	24 369 000

Ces estimations ne tiennent pas compte des Kurdes vivant en diaspora dans les pays voisins du Kurdistan ni dans ceux d'Europe occidentale et de l'Amérique. En effet, au cours de leur histoire mouvementée, les Kurdes ont connu une série de déportations qui aboutirent à la constitution de nombreuses colonies kurdes, parfois à des milliers de kilomètres du Kurdistan.

Ces déportations ont laissé des traces encore vivantes dans des pays aussi éloignés que la Kirghizie, le Kazakhstan, le Yémen, la Somalie et l'Érythrée. Des colonies kurdes ayant conservé leur langue et leurs coutumes sont présentes en Turkménie (40 000), en Azerbaïdjan (150 000), en Arménie (45 000), en Géorgie (60 000), en Afghanistan (200 000), au Liban (80 000). L'une des plus importantes colonies est celle des Kurdes déportés au 17^e siècle par le Chah Abbas au Khorasan iranien où ils sont actuellement près de 700 000 et ils pratiquent toujours leur langue maternelle. Les colonies kurdes d'Anatolie centrale, formées des tribus du Kurdistan méridional

¹ *Atlas des peuples d'Orient: Moyen-Orient, Caucase, Asie Centrale*, La Découverte, 2002.

déportées par les Ottomans vers les provinces de Konya et d'Ankara conservent elles aussi leur langue et leurs coutumes.

Les événements politiques des dernières décennies ont poussé des millions de Kurdes vers les grandes métropoles régionales comme Istanbul (3 millions de Kurdes), Ankara, Izmir, Adana, Mersin en Turquie, Bagdad en Irak, Téhéran et Tabriz en Iran, au point où on estime que près du tiers des Kurdes vivent actuellement hors du Kurdistan.

Les Kurdes parlent une langue indo-européenne, qui se situe dans le groupe iranien de cette famille et qui comprend aussi les langues modernes comme le persan, le baloutche, l'ossète, le tadjik. L'absence d'institutions nationales et la division politique et géographique des Kurdes ont conduit la langue à se développer sur une structure polydialectale. Les deux dialectes principaux, et nettement apparentés, sont le kurmanji (parlé par la majorité des Kurdes de Turquie, de Syrie, des Kurdes répartis dans les républiques de l'ex-Union Soviétique ainsi que par une partie d'entre eux vivant en Iran et en Irak) et le sorani (essentiellement parlé par des Kurdes en Irak et en Iran).

Le seul pays où le kurde jouit d'un statut de langue officielle est l'Irak, dont la nouvelle Constitution adoptée en 2005 a consacré l'arabe et le kurde comme les deux langues officielles du pays. En revanche, dans les autres États, le kurde n'est pas officiellement reconnu, il n'est pas introduit dans le système éducatif.

Processus d'appropriation linguistique du territoire kurde

Les aléas de la situation sociopolitique des Kurdes se lisent dans les différentes dénominations de leur territoire. Le contrôle politique du territoire apparaît comme un moyen efficace de le nommer. C'est ainsi qu'à l'époque des Seldjoukides, au 12^e siècle, le toponyme *Kurdistan* a servi à nommer une partie du territoire habité par les Kurdes. Il constitua la dénomination officielle de la province *Kurdistan* lorsque celle-ci a été fondée au 12^e siècle par le prince turc seldjoukide Sandjar. Cette dénomination traduisait la reconnaissance de l'élément kurde dont l'émergence débuta avec la fondation de la première principauté kurde indépendante des Chaddadides (951-1174). La dynastie des Ayyoubides (1169-1250), dont Saladin et sa cour kurde

sont les représentants les plus illustres, continue à désigner le territoire kurde par le toponyme « Kurdistan ». Cette empreinte de kurdicité au territoire habité par les Kurdes subit une première altération au 17^e siècle. Le Traité de Qasrê Chirine, signé entre les empires ottoman et perse, opère la première division territoriale du Kurdistan, tout en maintenant, sous diverses formes, administrative, juridique ou coutumière, la dénomination *Kurdistan*. La Première Guerre Mondiale ne fera qu'accentuer cette division. Le traité de Lausanne signé en 1923 entre les Puissances alliées et l'Empire ottoman se traduit par le morcellement du territoire kurde réparti entre l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Turquie. Inspirés des idées d'État-nation, ces États s'inscrivent dans un processus d'homogénéisation ethnique. Le versant langagier de ce processus de prise de possession linguistique du territoire kurde apparaît dans une normalisation ethnonymique et toponymique. On sait qu'il en a été de même lors de la « découverte » de l'Amérique : Selon T. Todorov, *le premier geste qu'accomplit Colomb au contact des terres nouvellement découvertes est une sorte d'acte de nomination étendu; il s'agit de la déclaration selon laquelle ces terres font désormais parties du royaume d'Espagne*¹. Il faut comprendre ici un acte de re-nomination, car, les lieux « découverts » étaient bien entendu habités et porteurs de l'empreinte linguistique de leurs habitants. Cet acte de renomination, qui reflète l'état des rapports de force, est en effet une autre manière d'occuper les lieux.

2. La renomination des localités kurdes en Turquie

Parmi les pays qui exercent un contrôle sur les territoires kurdes, c'est la Turquie qui a procédé, de loin, à la plus vaste opération de renomination². De 1913 à 1983, quelque 28 000 des 75 000 localités ont changé de noms en Turquie³. Les changements ne se sont pas limités aux seuls toponymes kurdes, mais ont aussi concerné les toponymes d'autres altérités ethnolinguistiques

¹ Todorov, Tzvetan, *La conquête de L'Amérique, la question de l'autre*, Paris, Seuil, 1982, p. 42.

² Akin, Salih, « La renomination du territoire kurde: analyse contrastive en arabe, persan et turc », dans H. Guillorel (dir.), *Toponymie et Politique : les marqueurs linguistiques du territoire*, éditions Bruylant, Bruxelles, 2008, p. 103-116.

³ Nişanyan, Sevan, *Hayali Coğrafyalar: Cumhuriyet Döneminde Türkiye'de Değiştirilen Yeradları* [Les territoires imaginaires: les noms de lieux changés durant la période de la République], Istanbul, Tesev Yayinlari, 2011.

historiquement établies en Turquie, comme les Grecs, les Arméniens, les Assyriens, les Arabes, les Géorgiens. Ainsi, d'après Nişanyan, 4200 toponymes grecs, 4000 toponymes kurdes, 3600 toponymes arméniens, 750 toponymes arabes, 400 toponymes assyriens, 300 toponymes géorgiens, 200 toponymes lazes ont été modifiés en l'espace de 70 ans¹. Pour remplacer ces toponymes indésirables et non conformes à l'idéologie nationale turque, quelques 15 000 toponymes turcs ont été créés et remis en circulation, sans aucun rapport avec les lieux qu'ils ont été destinés à désigner. Ainsi, la commune kurde *Qilaban* a été renommée *Uludere*, *Dersîm* est devenu *Tunceli*, *Qoser* s'est transformé en *Kızıltepe*, *Pîran* en *Dicle*, *Hazo* en *Kozluk*, *Çolemêrg* en *Hakkari*. En dépouillant les lieux de leurs noms, cette vaste opération de renomination a abouti à la création de territoires imaginaires, évacués de toute empreinte politique de leurs résidents. Elle a en même temps modifié les rapports que les noms, et avec eux, le vécu et l'expérience de ses habitants, entretiennent avec les lieux :

Le lieu possède toujours des noms tissés par ses résidents selon les images qu'il leur présente. Les formes naturelles aident à attribuer sens et couleur aux apparences : les Monts des Cinq Doigts, la Montagne chauve, la Colline rouge, etc. Les villages, les hameaux et les contrées s'identifient au nom du premier occupant, ou à un de ses attributs ou encore à un trait issu de l'imaginaire collectif de ceux qui, y vivant depuis si longtemps, ont conclu avec le lieu les pactes de bon voisinage. Ainsi, le lieu réside à son tour dans l'histoire humaine, au lieu d'en être chassé².

Dysfonctionnement de la renomination du Kurdistan dans le discours

Cette tentative de purge linguistique, qui s'inscrit dans une volonté d'homogénéiser le paysage ethnique et culturel de la Turquie, n'a pas toujours eu le succès escompté. L'étude de l'usage dans le discours des dénominations du territoire kurde montre qu'il ne suffit pas de renommer un territoire pour que celui-ci soit considéré comme faisant partie d'un État. Ainsi, les dénominations du territoire kurde font apparaître des controverses repérables dans le discours. En effet, compte tenu de l'interdiction qui pèse sur l'usage du toponyme «Kurdistan» en Turquie, les mouvements kurdes, qui militent dans un cadre légal, se sont appropriés les catégorisations officielles turques du territoire

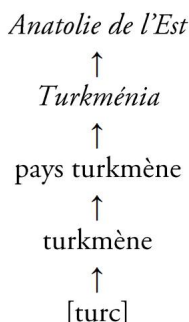
¹ *Ibid.*

² Barakat, Selim « Le peuple kurde dans les champs de tir », *AUTODAFE* n° 1, Automne 2000.

kurde et ont utilisé à leur tour *Anatolie de l'Est* et *Anatolie du Sud-Est* pour y faire référence. Mais, contrairement aux autorités turques qui assignent une origine turque au territoire ainsi renommé, les mouvements kurdes soutiennent dans leur discours que le territoire en question est habité majoritairement par la population kurde et ont réussi à mettre en doute sa prétendue turcité. C'est dans ce sens que certains scientifiques turcs ont jugé nécessaire d'affronter ces discours et ont été conduits à réaffirmer l'origine turque du territoire, comme on peut le constater dans trois études intitulées :

- (1) *Doğu Anadolu = Türkmenia (Türkmen Ülkesi)*
[L'Anatolie de l'Est = Turkménia (Pays turkmène)]¹
- (2) *Doğu Anadolu'nun Türklüğü*
[La Turcité de l'Anatolie de l'Est]²
- (3) *Türkmen ülkesi (=Doğu Anadolu). Adı ve emperyalizmin etkileri*
[La pays turkmène (= l'Anatolie de l'Est). Son nom et les influences de l'impérialisme]³

Affrontant directement des discours adverses au sujet de l'origine du territoire, les auteurs se lancent dans une opération de redéfinition. Effectuée par le signe d'égalité [=], la redéfinition est une apposition qui établit une identité référentielle entre la description *Anatolie de l'Est* et *Turkménia* dans le titre (1) et *pays turkmène* dans le titre (3). Si l'on peut schématiser de la manière suivante le néologisme *Turkménia* et la symétrie référentielle établie entre celui-ci et *Anatolie de l'Est*, il est possible de relever quatre niveaux discursifs dans le premier titre :



¹ Baykara Tuncer, Atsız Armağan, p. 61-66, Istanbul, 1967.

² Prof. Dr. Eröz Mehmet, Istanbul, 1975.

³ Türközü H. K., Ankara, 1985.

Le premier niveau discursif est celui qui est sous-jacent à l'adjectif *turkmène*, à savoir la présence du radical *turc* dans celui-ci qui désigne une population turque d'Asie Centrale et à laquelle s'identifient les nationalistes turcs. Le deuxième niveau concerne la territorialisation de *turkmène* qui aboutit à la création de *pays turkmène* (*Türkmen ülkesi*). Niveau supérieur dans l'idéologie, le troisième niveau traduit la nominalisation de *Turkménia* à partir de l'adjectif *turkmène* pour signifier l'existence d'une entité toponymique nettement tranchée. Entité non attestée dans le *Dictionnaire de l'Institut de la Langue Turque* (1988), mais qui est mise en circulation dans ce titre, *Turkménia* équivaut à une abstraction du réel. La glose *pays turkmène* (*Türkmen ülkesi*) qui suit *Turkménia* est destinée à l'explicitier et nous montre, par-là, que celui-ci n'est pas encore installé dans l'univers sémantico-référentiel. Le dernier niveau discursif est celui qui établit une identité entre *Turkménia* et *Anatolie de l'Est*, par une sorte de 'coup de force' référentiel à l'aide du signe d'égalité [=]. Le titre (1) illustre donc à la fois un procédé néologique avec pour produit linguistique *Turkménia* et l'utilisation de ce produit pour redéfinir *Anatolie de l'Est*. Dans le titre (2), *La turcité de l'Anatolie de l'Est*, le territoire est redéfini par le substantif *turcité*. Il s'agit d'un titre construit sous forme d'une phrase nominale, sans verbe. Dans les recherches de Benveniste sur la phrase nominale, celle-ci est considérée comme une assertion aussi complète que n'importe quel énoncé verbal. Une assertion nominale, complète en soi, pose l'énoncé hors de toute localisation temporelle ou modale et hors de la subjectivité du locuteur¹. C'est pourquoi, la phrase nominale n'est pas introduite dans le discours pour informer, mais pour agir et convaincre². Elle est destinée à construire, par l'effet langagier, une réalité. Elle serait ainsi hors du temps, des personnes et des circonstances, une vérité proférée comme telle. Ces agissements sur les significations des catégorisations officielles ne traduisent pas seulement la dimension interdiscursive des toponymes, mais font également état du désarroi et de l'acharnement des scientifiques turcs à vouloir représenter le territoire kurde comme un territoire turc. Ils montrent aussi que si les néologismes disent autrement et proposent

¹ Benveniste, Émile, *Problèmes de linguistiques générale 1*, Paris, Gallimard, coll. TEL, 1990 [1966], p. 160

² *Ibid.*, p. 165

un nouveau découpage du réel, dialogisme et polyphonie habitent ces néologismes, en disant toujours plus que ce qu'ils se proposent de dire.

3. Processus de démocratisation et assouplissement de la répression linguistique

L'arrivée au pouvoir du gouvernement de l'AKP (Parti pour la Justice et le Développement) en 2002 s'est traduite par une ouverture sur les droits linguistiques et culturels des Kurdes en Turquie. Cette ouverture qui a été favorisée par les négociations d'adhésion du pays à l'Union européenne s'est considérablement ralentie de nos jours. Les restrictions des libertés publiques, la pénalisation de la liberté d'opinion des écrivains, intellectuels, journalistes, etc., la répression des manifestations du parc Gezi à Istanbul en juin 2013¹ traduisent un retournement de la politique libérale qui a prévalu de 2002 à la fin des années 2010. Malgré ce retournement inattendu de la situation, force est de constater que plusieurs mesures démocratiques ont été prises depuis l'ouverture politique engagée en 2002. La mesure la plus significative fût sans doute la levée des restrictions sur l'usage public et privé du kurde, héritées du coup d'État militaire de 1980. L'attribution des prénoms typiquement kurdes a été également autorisée en juin 2003. Une chaîne de télévision publique diffusant des émissions en kurde 24/24 a été créée en 2009, tout comme des chaires de langue et littérature dans plusieurs universités (Mardin, Hakkari, Muş). Le kurde a été introduit dans le système éducatif à titre expérimental depuis l'année 2013 dans les régions à majorité kurde. Cependant, cette expérience est très limitée dans ses objectifs comme dans ses moyens. Le volume horaire hebdomadaire n'est que de 2 heures et le créneau horaire affecté au cours est défavorable, parce qu'il est soit très tôt le matin ou très tard le soir. Le cours n'est soumis à aucune évaluation qui pourrait le valoriser et ne bénéficie pas d'une organisation satisfaisante dans les écoles tant au niveau de l'information à destination des parents qu'au niveau de ressources pédagogiques. Par ailleurs, il n'existe que 28 enseignants de kurde pour l'ensemble des établissements scolaires, tous les autres sont

¹ http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/10/02/en-turquie-amnesty-international-denonce-la-violation-des-droits-de-l-homme-a-grande-echelle_3488489_3214.html (consulté le 1^{er} septembre 2016).

des enseignants d'autres disciplines¹. Enfin, malgré ces ouvertures, il convient de rappeler que le kurde ne jouit toujours pas encore d'un statut officiel en Turquie.

Le débat sur la restitution des toponymes

Ces développements en faveur des altérités ethnolinguistiques ont fait ressurgir dans le même temps la question de la restitution des toponymes qui ont été modifiés depuis la fondation de l'État turc. Deux chercheurs, Ibrahim Sedıyân² et Sevan Nişanyan³, ont particulièrement contribué tant par leurs publications que par leurs interventions dans les médias à sensibiliser l'opinion publique sur la légitimité de la restitution des toponymes modifiés. Profitant de ce débat, le Parti pro-kurde de la Paix et de la Démocratie (BDP), a déposé le 17.10.2012 une proposition de loi au Parlement turc qui préconisait la création d'un « Conseil d'Étude de Restitution des Noms », chargé de restituer tous les noms de lieux (lieux-dits, communes, villages, sous-préfectures, préfectures, régions, etc.) changés depuis 1913. Bien que la proposition de loi n'ait pas été retenue, le BDP a présenté le 25 nov. 2013 une nouvelle proposition de loi intitulée « Proposition de loi relative à la Restitution » en limitant cette fois son application à la seule préfecture de *Şanlıurfa*. Elle préconisait notamment que le chef-lieu de la préfecture, *Şanlıurfa*, retrouve son ancien nom, *Reha*, et que le nom des 10 sous-préfectures, à savoir *Birecik*, *Hilvan*, *Siverek*, *Bozova*, *Harran*, *Akçakale*, *Suruç*, *Viranşehir*, *Halfeti*, situées dans ses territoires administratifs, soit restitué et renommés respectivement *Bêrecûk*, *Curnê Reş*, *Girê Sor*, *Heweng*, *Herran*, *Kaniya Xezalan*, *Pirsus*, *Serê Kanî*, *Til Muzin*, *Xalfetî*.

Cette nouvelle proposition de loi n'a pas non plus été adoptée par le Parlement turc, et il a fallu attendre le «Paquet démocratique» présenté par le gouvernement

¹ Akin, Salih et Araz Selda, « Kürtçe seçmeli dil eğitimi: sorunlar ve öneriler » [Enseignement du kurde comme langue optionnelle : problèmes et perspectives], *Radikal*, le 14 septembre 2014.

² Sedıyân, Ibrahim, *Adımı Arayan Coğrafya* [Le territoire qui cherche son nom], İstanbul, Özedönüş Yayın Evi, 2009.

³ Nişanyan, Sevan, *Hayali Coğrafyalar: Cumhuriyet Döneminde Türkiye'de Değiştirilen Yeradları* [Les territoires imaginaires: les noms de lieux changés durant la période de la République], İstanbul, Tesev Yayınları, 2011.

d'AKP au mois de septembre 2013 pour rendre possible pour la première fois dans l'histoire de la République turque la restitution de noms des localités changés. En effet, le «Paquet Démocratique» a modifié la loi des Conseils Généraux en 2014 en leur attribuant le pouvoir de (re)nomination des villages. Auparavant, l'attribution des noms de villages relevait exclusivement des pouvoirs du Ministère de l'Intérieur. La loi modifiée autorise de donner d'autres noms que de noms turcs aux villages. Cependant, la loi a exclu les noms des villes et préfectures, ainsi que ceux des rivières, montagnes, plaines, vallées, etc., également changés sous la République turque. Par ailleurs, les préfets de région doivent valider les propositions de restitution de noms faites par les Conseils Généraux.

Les médias turcs ont annoncé qu'à l'occasion de sa visite dans la ville kurde de Tunceli au mois de novembre 2014, le premier ministre turc Ahmet Davutoğlu restituerait, en signe de première application de la loi, l'ancien nom de la ville qui était *Dersîm*¹. Le nom emblématique de cette ville avait été remplacé par *Tunceli* en 1935, à la veille des massacres qui ont été perpétrés contre la population civile sous prétexte d'un soulèvement. Cette annonce qui a soulevé un immense espoir pour les habitants de cette ville comme pour ceux d'autres villes dont le nom a été changé, n'a pas été suivie d'effet, malgré l'absence d'un démenti de la part du cabinet du premier ministre. Cela a conduit les habitants de la ville à constituer un comité qui a lancé une campagne pour la restitution du nom de *Dersîm*². De même, une autre campagne de pétition a été lancée cette fois pour que tous les noms changés soient restitués³.

D'après notre enquête, le Conseil Général de Van est le seul à l'heure actuelle à avoir voté la restitution de noms de ses villages. Les noms de villages restitués, au nombre de 704, sont actuellement vérifiés par une commission du Conseil général aux fins de la standardisation de leur graphie. Le Conseil général de

¹ <http://www.internethaber.com/ahmet-davutoglu-dersim-adini-iade-edecek-741407h.htm> (consulté le 1^{er} septembre 2016).

² <http://www.nerinaazad.com/news/kurdistan/asia/dersim-adinin-iadesi-icin-imza-kampanyasi-baslatildi> (consulté le 1^{er} septembre 2016).

³ <https://www.facebook.com/butunisimlerimizi.geriistiyoruz> (consulté le 1^{er} septembre 2016).

Diyarbakir ne s'est pas encore prononcé sur la restitution, mais a déjà préparé une carte géographique de la région de Diyarbakir comprenant les 899 noms kurdes et turcs de toutes ses sous-préfectures et communes. De la même façon, le Conseil Général de Mardin a procédé à des affichages bilingues kurde-turc des noms de ses sous-préfectures et communes.

Affichage bilingue et réappropriation territoriale

La restitution des toponymes s'accompagne de l'affichage bilingue kurde-turc des noms de localités sur les panneaux de signalisation routière. Cet affichage intervient dans un contexte qui a vu la renaissance de la langue kurde après plus de 80 ans d'interdiction de pratique écrite et, parfois, orale de la langue.¹ Comme nous l'avons souligné plus haut, les interdictions sur l'usage du kurde ont été progressivement levées à partir de 2002. Cette levée d'interdictions a ouvert un espace public pour la langue kurde dans les médias, dans les associations, les universités, dont elle était exclue. De fait, cette levée des interdictions a permis aux municipalités de restituer les toponymes également sur les panneaux de signalisation routière. Pour une langue longtemps interdite et restée dans le domaine de l'oralité, cet affichage constitue une promotion sans précédent. Les noms ne servent pas qu'à désigner les lieux, mais aussi à les définir, à poser des limites dans l'espace et dans le temps. En marquant les territoires, les noms leur servent de support sémiotique et donnent une visibilité de la langue qui les véhicule. L'affichage bilingue apparaît comme un moyen langagier de réappropriation territoriale et parachève le processus de restitution. Il légitime par ailleurs le kurde comme langue de communication officielle. À l'instar des départements de Mardin, Van, Diyarbakir, où le nom de 91 villages a été écrit en kurde et en turc sur les panneaux de signalisation routière, certaines mairies ne se sont pas contentées de l'affichage bilingue kurde-turc, mais ont intégré aussi d'autres langues

¹ Skutnabb-Kangas, Tove et Bucak, Serhat, «Killing a mother tongue? How the Kurds are deprived of linguistic human rights», dans T. Skutnabb-Kangas et R. Phillipson (dir.), *Linguistic Human Rights. Overcoming Linguistic Discrimination*, 1994, p. 347-370.

Akin, Salih, « Les Derechos humanos y la educación en lengua materna en Kurdo », dans Ferez M. G. (dir.), *Estos son Los Kurdos. Analisis de una nación*, Editorial Porrúa, Mexico, 2014, p. 293-305.

lorsque celles-ci sont parlées dans la région. C'est le cas, par exemple, de la municipalité d'Edremit, dans la région de Van, qui intègre l'arménien aussi dans les panneaux de signalisation:



Figure n°2: Panneau d'affichage à Edremit, dans la région de Van

La Mairie de Mardin utilise également l'assyro-chaldéen dans les panneaux de signalisation routière. Ces pratiques d'affichage qui promeuvent le plurilinguisme marquent également le retour des refoulés, toutes ces altérités ethnolinguistiques qui ont été longtemps réprimées en Turquie et qui refont surface à la faveur de la démocratisation du pays.

4. Nomination des rues et production de sens

Une autre dimension de la restitution des toponymes se répercute dans le domaine des noms de rues. Les noms de rues, ou les odonymes, font partie de la catégorie des toponymes qui servent à désigner et à identifier l'espace public. Au début, les odonymes étaient essentiellement indiciels, car ils étaient fixés en rapport avec la description d'une caractéristique naturelle ou sociale des rues. Les dénominations du type *Sente des Loups*, *Rue des Acacias*, *Allée des Cordonniers*, etc. témoignent encore de la manière dont on a pu dans le passé prendre un aspect de la rue comme moyen de son identification. Ce procédé de dénomination est sans doute celui qui fait apparaître le plus un lien entre la rue et le nom qui sert à sa localisation linguistique. Cependant,

l'urbanisation rapide s'est traduite par la construction des rues et la nécessité de les nommer pour les identifier. Mais, la dénomination n'est pas une désignation « objective » et impose une prise de position en regard de la chose.¹ Autrement dit, le fait de sélectionner un nom parmi une variété infinie fait nécessairement intervenir des choix manifestes. La dimension langagière de ces préférences tient au fait que, en choisissant le nom de tel personnage pour dénommer telle rue (Rue Voltaire), le nom de tel événement historique pour désigner telle place (Place de la Libération), on tend à signifier ces entités territoriales. Considérée longtemps comme un des traits définitoires du nom propre, la vacuité sémantique de celui-ci se trouve confrontée ici à un fonctionnement particulier faisant de lui un outil de production de sens. Celle-ci s'opère non plus par la référence à une caractéristique de la rue qui, comme dans le passé, pourrait être tenue comme trait de son identification, mais par l'appel au vécu, à l'œuvre, à l'autorité morale des personnalités dont le nom sert à désigner une rue.

Les noms de rues dans les localités kurdes et la réification de l'ordre

Ce fonctionnement qui fait des noms propres un outil de production de sens est particulièrement repérable dans l'espace public des villes kurdes. En effet, la plupart des odonymes des villes kurdes reflétaient jusqu'en l'an 2000 le point de vue officiel de l'État turc. L'attribution des noms aux rues relevait certes de la compétence des conseils municipaux. L'article 18 de la loi des municipalités stipule en effet que les conseils municipaux peuvent « nommer les places, rues, ruelles, parcs; décider de construire ou de fusionner les quartiers, fixer ou changer leurs noms et leurs frontières; diffuser des symboles, flambeaux et autres signes promouvant la commune ». Cependant, les mairies étaient généralement gérées par les partis politiques turcs, aucun parti pro-kurde n'existait encore jusqu'aux années 1990. De fait, les noms de personnalités politiques et de héros turcs, des événements fondateurs de l'histoire turque ont été attribués aux rues. On ne compte pas le nombre de rues portant le nom d'*Atatürk*, fondateur de la République turque; *İsmet İnönü*, premier ministre sous Atatürk et son successeur politique; *Cemal*

¹ Siblot, Paul, « Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises », *Mots*, 30, Lyon, Éditions ENS, 1992, p. 9.

Gürsel, général de l'armée turque et 4^e président de la République turque; *Misaki Milli*, pacte national turc de 1920 affirmant l'indivisibilité des territoires de la Turquie; *19 Mayıs*, marquant l'arrivée de Mustafa Kemal à Samsun, le 19 mai 1919. L'aberration atteint ses limites lorsque le nom de la même personnalité est donné à deux rues de la même ville. C'est le cas de la ville de Kahta, située dans la préfecture d'Adıyaman. Une rue principale de la ville comporte le nom de *Mustafa Kemal*; une autre rue, parallèle à la rue *Mustafa Kemal*, porte le nom d'*Atatürk*. Or, ce dernier, qui signifie littéralement « Ancêtre Turc », est le surnom donné à Mustafa Kemal en 1934 par l'Assemblée nationale turque. Ces noms turcs qui quadrillent l'espace urbain kurde constituent une autre façon de l'occuper et d'affirmer la pseudo-turcité du territoire kurde. Reflets des rapports de force sur le terrain (seul celui qui a la maîtrise du territoire a le pouvoir de le nommer!), ces noms légitiment l'ordre socio-politique mis en place par le pouvoir. Ils sont destinés à devenir des « lieux de mémoire »¹ et participer à la construction de l'identité nationale turque.

À partir des années 1990, les Kurdes de Turquie ont fondé leur propre parti politique. La plupart de ces partis ont été interdits à la suite des procès qui ont été intentés contre eux pour violation des statuts des partis politiques. Par exemple, l'article 81 de la loi n°2820 sur les partis politiques énonce les libertés, les droits et les devoirs des partis politiques. Selon cet article, les partis politiques:

a) ne peuvent affirmer qu'il existe sur le territoire de la république de Turquie des minorités fondées sur une différence nationale ou religieuse, culturelle ou confessionnelle, raciale ou linguistique;

b) ne peuvent avoir pour objectif de mener des activités visant à saper l'unité nationale en créant des minorités sur le territoire de la république de Turquie par la protection, le développement et la diffusion d'une langue et d'une culture autres que la langue et la culture turques;

c) ne peuvent utiliser une langue autre que le turc dans la rédaction et la publication de leurs statuts et leur programme, dans leurs congrès, réunions, meetings et dans leur propagande [...].²

¹ Nora, Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1986.

² Journal Officiel de la République de Turquie du 24/04/1983.

Sur la base de cet article, comme d'autres dispositions de la loi, la plupart des partis pro-kurdes ont été interdits à la suite des procès qui leur ont été intentés. Le Parti du Travail du Peuple (HEP), le Parti de la Démocratie (DEP), le Parti de la Démocratie du Peuple (HADEP), le Parti Démocratique du Peuple (DEHAP), et le Parti de la Société Démocratique (DTP) ont tous été dissous par la Cour de Cassation turque. Depuis 2013, c'est surtout au sein du Parti Démocratique des Peuples (HDP) que les Kurdes de Turquie se sont organisés. Aux élections municipales de 2014, ce parti a remporté les mairies de neuf grandes villes kurdes (Ağrı, Batman, Bitlis, Diyarbakir, Hakkari, Siirt, Şırnak, Tunceli, Van), sans compter un nombre important des mairies d'autres communes¹. Mettant à profit la démocratisation du pays et la levée des interdits depuis 2000, certaines mairies HDP se sont lancées dans une opération de renomination de leurs rues. Nous examinerons les changements de noms de rues opérées dans quatre villes gérées par ce parti, à savoir Batman, Bitlis, Cizre et Şırnak.

4.2. Renomination de rues et promotion de l'identité kurde

Le conseil municipal de Şırnak a voté le changement d'odonymes de deux rues principales de la ville, le 09/11 2014; la rue *Cumhuriyet* « République » est devenue rue *Azadî* « Liberté », et la place *Ömer Kabak* a pris le nom d'*Aşîti* « Paix ». Le Conseil municipal a également changé le nom de plusieurs de ses quartiers. Ainsi, le quartier *Yeni Mahalle* « Nouveau Quartier » a pris le nom de *Cudî*, le quartier *İsmetpaşa* est devenu *Herekol*, le quartier *Vakıf Kent* est renommé *Kobanê* et le quartier *Yeşilyurt* « Pays vert » est renommé *Botan*. L'ensemble de ces renominations s'inscrivent dans une démarche de réappropriation territoriale et de promotion des droits de l'homme, du patrimoine culturel et naturel kurde. En effet, tous les nouveaux noms sont issus du kurde. L'attribution des noms kurdes à l'espace public est en soi un symbole pour une langue qui a été longtemps interdite. Mais la nomination n'est pas une opération objective, elle impose des choix par une multitude de noms possibles. Ainsi, certains noms se rapportent aux valeurs de démocratie et de droits de l'homme. Les noms *Azadî* « Liberté » et *Aşîti* « Paix » qui

¹ Aux élections législatives anticipées du 1^{er} novembre 2015, le HDP a recueilli 10,8 % des suffrages sur l'ensemble de la Turquie et obtenu 59 députés.

remplacent respectivement *Cumhuriyet* « République » et *Omer Kabak*, qui est le nom propre d'un notable de la ville, reflètent de ce point de vue le programme politique du HDP. D'autres noms valorisent le patrimoine naturel du Kurdistan: *Cudî* et *Herekol* sont le nom de deux montagnes situées au Kurdistan et connues pour être des lieux de résistance de la guérilla kurde; *Botan* désigne un affluent du fleuve Tigre et renvoie également à la principauté de Cizira Botan qui a existé au 19^e siècle. Enfin, *Kobanê* qui désigne la ville kurde de Syrie, symbolise la résistance kurde contre les attaques des djihadistes de l'organisation terroriste État islamique en septembre 2014 et peut être lu comme une volonté d'établir une solidarité entres Kurdes.

À Bitlis, les changements de noms semblent surtout être destinés à promouvoir des personnalités kurdes originaires de la ville. Par délibération du Conseil municipal de la ville en date du 19/11/2014, la rue *Nur* a pris le nom de *Bediüzaman Saidi Kurdi*, la rue *Kazımdırık* est devenue la rue *Kemal Fevzi*, la rue *Şerefiye* a été renommé rue *Şeref Han*. Enfin, la rue *Sapkor* a pris le nom de *William Saroyan*. Les trois premières personnalités occupent chacune une place centrale dans l'histoire kurde. *Bediüzaman Saidi Kurdi*, originaire de la région de Bitlis (1876-1960), était un théologien auteur notamment de *Risale-i Nur*, « Traité de Lumière ». Cet ouvrage est une exégèse du Coran et constitué de 14 volumes pour un total de 6 000 pages. *Kemal Fevzi*, également originaire de la ville, est connu pour sa participation au soulèvement kurde de 1925. Il avait été pendu sur la place de la Grande Mosquée de Diyarbakir avec ses six compagnons. *Şeref Han*, plus connu sous le nom de *Şerefhanê Bedlîsî* « Şerefhan de Bitlis », était un écrivain, penseur et politique kurde. Il est notamment l'auteur du livre *Şerefname*, écrit en 1597. Le livre est considéré comme le plus ancien ouvrage de l'histoire kurde. Enfin, *William Saroyan* était un écrivain arméno-américain et auteur de nombreuses pièces de théâtre et de nouvelles basées sur son expérience de fils d'immigrés arméniens. Son père était originaire de Bitlis et avait émigré aux États-Unis en 1905.

De la même façon, les changements de noms dans la ville de Cizre, intervenus lors du conseil municipal du 11/12/2014, s'inscrivent dans une volonté de promotion de personnalités marquantes de l'histoire politique et culturelle kurde. Ainsi, la rue *Eski Hastahane* « Ancien Hôpital » est devenue la rue

Mir Bedirxan, le nom de *Seyit Rıza* a été donné à la rue *Mezbahane* « Abattoir », le nom de *Şerafettin Elçi* remplace la rue *Belediye* « Mairie » et la rue *İdil*, nom d'une ville voisine, est renommée par *Arîn Mîrxan*. Mir Bedirxan joua un rôle important dans l'histoire kurde, puisqu'il a dirigé à l'âge de 18 ans la principauté kurde de Cizra Botan, en 1821. *Seyit Rıza* fut un leader de la résistance kurde dans la ville de Tunceli face aux attaques de l'armée turque à la fin des années 1930. Dans les mouvements kurdes, il symbolise la résistance à la répression militaire et politique. En effet, Seyit Rıza et son fils se font arrêter par les autorités turques qui les avaient invités à des pourparlers. Un tribunal militaire d'exception les condamne à mort. Alors que la loi turque interdit la pendaison des personnes mineures et âgées (Seyit Rıza avait 78 ans et son fils Resik Huseyin 17 ans), un tribunal décide d'abaisser l'âge de Seyit Rıza à 54 ans et d'élever l'âge de son fils à 21 ans. Dans son dernier vœu, Seyit Rıza demande à être pendu le premier, avant son fils. Son vœu ne sera pas accepté, et son fils sera pendu avant lui, en sa présence, le 18 novembre 1937¹. L'attribution du nom de Seyit Rıza constitue donc un symbole fort de la part de la mairie qui commémore ainsi la mémoire du leader kurde. *Şerafettin Elçi*, né à Cizre, était un juriste et politicien kurde qui fut ministre des travaux publics à la fin des années 1970. Il est connu pour son engagement politique en faveur d'une solution pacifiste à la question kurde en Turquie. Enfin, Arîn Mîrxan, militante des Unités de Protection du Peuple tuée au mois d'octobre 2014 dans la ville de Kobanê en Syrie, symbolise la résistance face à l'obscurantisme islamiste.

Parallèlement aux personnalités politiques, la mairie de Cizre célèbre aussi les personnalités kurdes qui ont marqué la littérature et la langue kurdes. En effet, la rue *Dere* « Ruisseau » porte désormais le nom de *Melayê Cizîrî*, la rue *Yakışan* « Ajusté, Digne » est renommé rue *Feqiyê Teyran*. Melayê Cizîrê (1570-1640) et Feqê Teyran (1590-1660) sont tous les deux connus pour être les premiers auteurs classiques de la littérature kurde.

Dans le département de Batman, c'est dans la nomination de nouvelles rues que les préférences de la mairie se manifestent. En effet, Batman,

¹ <http://www.yenisafak.com/gundem/iste-o-gizli-gorusme-2121755> (consulté le 1^{er} septembre 2016).

chef-lieu du département, a presque doublé sa population en l'espace de vingt-cinq ans, passant de 344 669 habitants en 1990 aux environs de 600 000 habitants en 2015. Cette augmentation significative de la population a étendu géographiquement la ville, donnant lieu à la construction de nombreux quartiers. La nomination des nouvelles rues traduit la tendance relevée dans les trois autres villes. Ainsi, deux rues portent le nom de Yaşar Kemal et celui d'Ahmet Arif. Yaşar Kemal (1923-2015) était un écrivain kurde qui a écrit plus de 50 romans, dont la Saga *Memed Le Mince*, les trilogies *Au-delà de la montagne*, *Salman le solitaire*, *Une histoire d'île*. La plupart de ses ouvrages ont été traduits dans une trentaine de langues étrangères. Ahmet Arif (1927- 1991) était un poète kurde, connu pour son engagement politique. Le nom de deux autres rues traduit l'attachement de la ville aux droits de l'homme et à la démocratie: en effet, les nouvelles rues ont été nommées *İnsan Hakları* « Droits de l'homme » et *Demokrasi* « Démocratie ». Par ailleurs, la ville célèbre également deux lieux symboliques à travers les nouveaux noms; il s'agit de *Lalêş*, lieu du pèlerinage de la communauté yézidie au Kurdistan irakien et de *Mezopotamya* « Mésopotamie », qui renvoie au croissant fertile situé entre les fleuves du Tigre et de l'Euphrate que les Kurdes considèrent comme le berceau de leur pays.

5. Conclusion

La restitution des toponymes kurdes en Turquie apparaît pour l'instant limitée. Seul le Conseil Général de Van a voté la restitution de 704 noms de ses villages. Plusieurs raisons expliquent cette restitution restreinte : à l'image du Conseil Général de Mardin, plusieurs conseils généraux n'étaient pas au courant du changement de la loi. Par ailleurs, la loi permet de ne restituer que les noms de villages. Seul le Ministère de l'Intérieur turc peut modifier les noms des villes, des montagnes, rivières, etc. Enfin, le gouvernement turc, qui n'a pas fait preuve d'une réelle volonté politique de reconnaissance des Kurdes, a mis fin à sa politique d'ouverture en reprenant sa politique de la terre brûlée au Kurdistan depuis l'été 2015. La tentative du putsch du 15 juillet 2016 n'a fait qu'aggraver la situation des droits de l'homme.

La grande purge en cours¹ touche tous les secteurs de la société et fait peser un sérieux danger sur la démocratie dans le pays. Le climat tendu créé par le putsch, les arrestations massives et l'amplification de la guerre dans le Kurdistan ne semble pas être de nature à favoriser la restitution des noms.

Malgré ces développements défavorables, la renomination des rues et l'affichage bilingue des panneaux de signalisation routière sont attestés dans un grand nombre de localités kurdes. L'analyse des nouveaux noms montrent comment ils véhiculent des enjeux identitaires et politiques. Qu'il s'agisse des noms kurdes ou de noms de personnalités marquant l'histoire politique, littéraire ou culturelle kurde, ou encore des lieux naturels comme les montagnes, les rivières, la renomination des rues traduit une volonté manifeste de promouvoir la langue et la culture kurdes. En effet, les noms propres sont des vecteurs de discours sur les personnes et les lieux. Leur attribution aux rues pour les désigner permet dans le même temps de les signifier. Comme nous l'avons vu, les noms donnent des informations sur le parcours social et politique des personnes, sur les langues dont les noms sont issus, sur l'environnement géographique des villes. Cette volonté de produire du sens à travers les noms permet aux mairies de se réapproprier l'espace urbain de leur ville et participe à la construction de l'identité kurde. À travers les noms de personnalités ou de lieux kurdes, c'est d'une certaine façon une partie du patrimoine culturel kurde qui est exhibé dans l'espace public. Cette exhibition patrimoniale revient à affirmer l'identité kurde dans l'espace public.

¹ http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/07/21/turquie-ce-n-est-pas-seulement-une-purge-mais-un-reformatage-de-l-etat_4972934_3214.html (consulté le 1^{er} septembre 2016).
<http://www.france24.com/fr/20160727-turquie-ordonne-fermeture-journaux-chaines-television-purge-presse-medias> (consulté le 1^{er} septembre 2016)

Références

- Akin, Salih, « La renomination du territoire kurde: analyse contrastive en arabe, persan et turc », dans H. Guillorel (dir.), *Toponymie et Politique : les marqueurs linguistiques du territoire*, éditions Bruylant, Bruxelles, 2008, p. 103-116.
- Akin, Salih, « Les Derechos humanos y la educación en lengua materna en Kurdo », dans Ferez M. G. (dir.), *Estos son Los Kurdos. Analisis de una nación*, Editorial Porrúa, Mexico, 2014, p. 293-305.
- Akin, Salih et Araz Selda, « Kürtçe seçmeli dil eğitimi: sorunlar ve öneriler » [Enseignement du kurde comme langue optionnelle : problèmes et perspectives], *Radikal*, le 14 septembre 2014.
- Bakhtine, Mikhail, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions Minuit, 1977.
- Barakat, Selim « Le peuple kurde dans les champs de tir », *AUTODAFE* n°1 - Automne 2000.
- Benveniste, Emile, *Problèmes de linguistiques générale 1*, rééd. (1990), Paris, Gallimard, coll. TEL, 1966.
- Nora, Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1986.
- Nisanyan, Sevan, *Hayali Coğrafyalar: Cumhuriyet Döneminde Türkiye’de Değiştirilen Yeradları* [Les territoires imaginaires: les noms de lieux changés durant la période de la République], Istanbul, Tesev Yayınları, 2011.
- Sediyani, Ibrahim, *Adını Arayan Coğrafya* [Le territoire qui cherche son nom], Istanbul, Özedönüş Yayın Evi, 2009.
- Siblot, Paul, « Ah ! Qu’en termes voilés ces choses-là sont mises », *Mots*, 30, Lyon, Éditions ENS, 1992, p. 5-17.
- Skutnabb-Kangas, Tove et Bucak, Serhat, «Killing a mother tongue? How the Kurds are deprived of linguistic human rights», dans T. Skutnabb-Kangas et R. Phillipson (dir.), *Linguistic Human Rights. Overcoming Linguistic Discrimination*, 1994, p. 347-370.
- Todorov, Tzvetan, *La conquête de L’Amérique, la question de l’autre*, Paris, Seuil, 1982.